

Réunion du Conseil communal.

A V I S.

Il est porté à la connaissance des intéressés que la prochaine réunion du Conseil communal aura lieu le lundi 31 janvier 2022 à 19 heures 30, au Vert Galant, Place Communale, 5 à 1320 Beauvechain.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE :

Conformément à l'article L1122-24 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et l'article 12 du ROI, les points suivants sont ajoutés à l'ordre du jour de la séance, à la demande expresse de Monsieur Eric EVRARD, conseiller communal du groupe NENA

Séance publique

11. Signature d'un bail longue durée entre l'administration communale et le Pouvoir Organisateur de l'École Saint-Charles située à Nodebais - Décision - Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Eric EVRARD, Conseiller communal du groupe NENA (Art. 12 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).
12. Suppression du loyer annuel de 2000 euros de l'école Saint-Charles à Nodebais - Décision - Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Eric EVRARD, Conseiller communal du groupe NENA (Art. 12 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).
13. Dans les 12 mois, l'administration communale s'engage à faciliter un espace suffisamment vaste afin d'accueillir dans des conditions adaptées et décentes les animés et animateurs de l'Unité Saint-Christian - Décision - Proposition complémentaire à l'ordre du jour à la demande de Monsieur Eric EVRARD, Conseiller communal du groupe NENA (Art. 12 du R.O.I. du Conseil communal et Art. L1122-24 du CDLD).

PAR LE COLLEGE :


Par ordonnance :

La Directrice générale,



Delphine VANDER BORGHT

La Bourgmestre,



Carole GHIOT